8978-2002

Folio _____

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la publication de la loi du 14 juin 2002
modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Veyrier
(création d'une zone de développement 4B)
(8669)

Du 19 juin 2002

LE CONSEIL D'ÉTAT

ARRÊTE:

La loi ci-dessus doit être publiée dans la Feuille d'avis officielle.

Le délai de référendum expire le 31 juillet 2002.

Communiqué à :

Législation	1 ex.
Sautier	1 ex.
DAEL	2 ex.

CONSEIL D'ÉTAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :